Un programme du LASPAD
Narrer depuis l'Afrique l'Action Multilatérale

N° 14 · octobre 2026

Bulletin du multilatéralisme

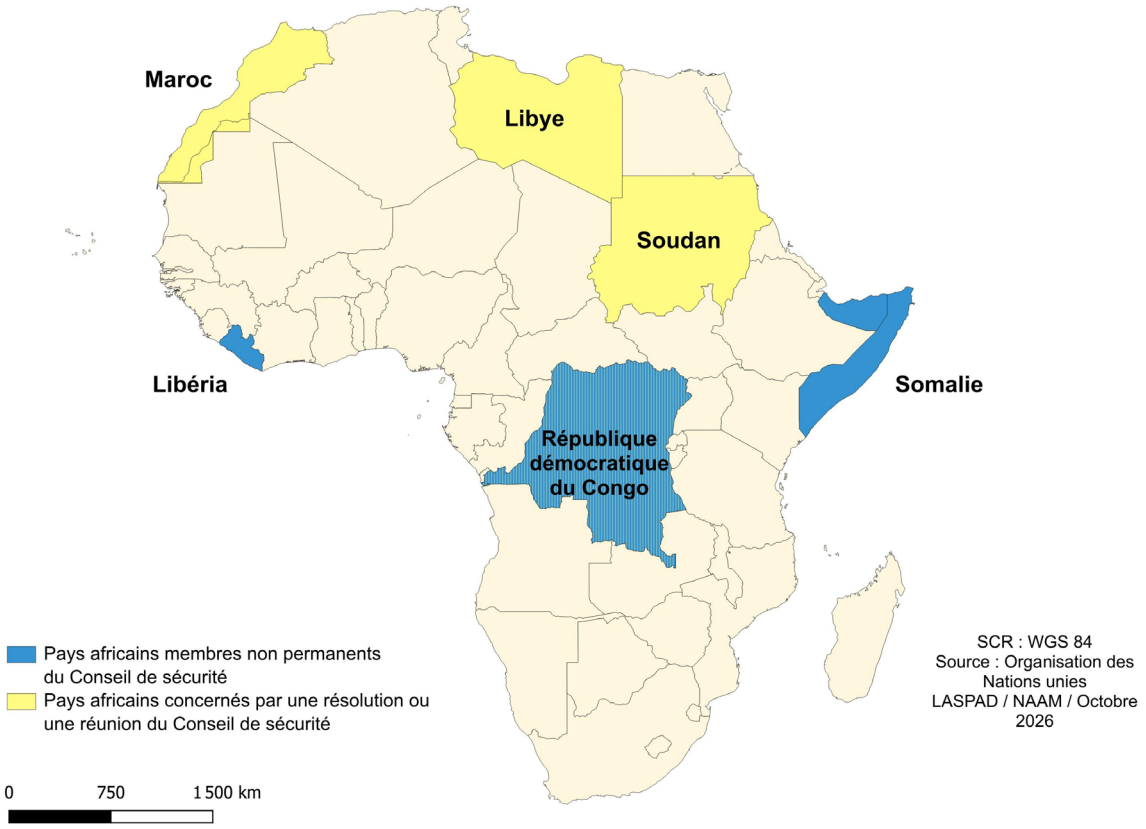
L'actualité multilatérale, depuis l'Afrique



https://media.un.org/photo/en/asset/oun7/oun71159962 : Au Conseil de sécurité, le représentant russe s'oppose à la proposition américaine de résolution concernant le Sahara occidental, ce qui bloque automatiquement son adoption, le 30 octobre 2026, New York, États-Unis, Manuel Elías, identifiant unique : UN71159962

Publication mensuelle · accès libre (CC BY-NC 4.0)

Six résolutions ont été adoptées au Conseil de sécurité en octobre 2026, et deux textes ont été rejetés : l'un par veto et l'autre faute de voix et par veto. Le non-renouvellement du mandat de la MINURSO, résultat de ces blocages, est une actualité importante du Conseil de sécurité ce mois-ci. Le processus de sélection du prochain Secrétaire général de l'ONU (SGNU) suit son cours, avec l'organisation de deux nouveaux straw polls en octobre. L'ancien président du Sénégal, Macky Sall, s'est retiré de la course le 17 octobre. À l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), six résolutions ont été adoptées, dont un texte qui revient chaque année demandant la levée du blocus américain sur l'île de Cuba. Le Maroc, qui soutenait habituellement ce texte, s'était abstenu en 2025 et est le seul État africain à s'être opposé à cette résolution en 2026.



Carte : les États africains au Conseil de sécurité et ceux concernés par une résolution ou une réunion au Conseil de sécurité en octobre 2026. Carte réalisée par Moustapha Ngom.

Les États africains au Conseil de sécurité

Six résolutions ont été adoptées au Conseil de sécurité en octobre 2026, une a fait l'objet d'un veto et une autre n'a pas obtenu suffisamment de voix pour être validée (en plus d'un veto). Presque toutes les résolutions du mois d'octobre 2026 concernent le renouvellement d'opérations de maintien de la paix ou la prorogation de régimes de sanctions déjà en place.

Le 8 octobre 2026, la résolution 2830 a été adoptée au Conseil de sécurité. Le texte reconduit pour un an le régime des sanctions concernant le Darfour. La résolution, décidée à l'unanimité, prolonge les dispositions prises lors de la résolution 2828 votée en septembre 2026 (voir notre bulletin n° 13). Alors que la résolution 2828 ne prorogeait le régime de sanctions au Darfour que pour un mois, la résolution 2830 le reconduit pour un an. En septembre, le représentant soudanais à l'ONU s'était opposé au texte adopté par le Conseil de sécurité.

Le Conseil a adopté la résolution 2831 le 14 octobre 2026, avec le soutien de tous ses membres sauf celui de la Russie, qui s'est abstenue. La résolution prolonge le régime de sanctions concernant Haïti, qui inclut un embargo sur les armes, un gel des avoirs et des interdictions de voyager pour certains individus. La Russie a motivé son abstention par le risque posé à ses yeux par l'élargissement des critères pouvant inscrire des individus sur la liste des personnes visées par des sanctions. Pour le représentant russe, des critères lâches donneraient trop de marge de manœuvre aux acteurs extérieurs pour influencer à leur guise le jeu politique haïtien. Les États africains du groupe A3 se sont exprimés via le Libéria pour réclamer un contrôle des armes qui circulent en Haïti sur toute leur chaîne de production.

Le 19 octobre 2026, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2832 à propos de l'usage des technologies numériques vis-à-vis des enfants durant les conflits armés, par exemple concernant leur recrutement. Cette résolution s'inscrit dans le cadre de la présidence grecque du Conseil de sécurité en octobre 2026. Le pays a fait de cette thématique l'un des piliers de sa présidence.

Trois résolutions ont été adoptées et deux propositions ont été refusées le 30 octobre 2026. La résolution 2833 prolonge pour un an le mandat de la mission d'observation de l'ONU en Colombie. Tous les membres du Conseil ont voté pour la résolution. La résolution 2834 prolonge d'un an le mandat de l'EUFOR ALTHEA, la mission de l'Union européenne déployée en Bosnie-Herzégovine. La résolution a aussi été approuvée à l'unanimité.

Enfin, la résolution 2835 proroge pour un an le mandat de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL). Tous les États ont voté en faveur de la résolution portée par la Grande-Bretagne (*penholder* sur le sujet), à l'exception de la Russie et de la Grèce, qui se sont abstenues. Les États africains, via la RDC, se sont interrogés sur la gestion des avoirs libyens gelés. Les préoccupations africaines sont régulières vis-à-vis du gel des avoirs concernant leurs États soumis à des régimes de sanctions. Déjà en août 2026, ces préoccupations avaient été formulées à l'occasion d'une réunion autour de la Libye au Conseil de sécurité (voir notre bulletin n° 12).

Le 30 octobre 2026, une proposition de résolution américaine a été rejetée par un veto russe. Le document portait sur la MINURSO, la mission onusienne déployée au Sahara occidental, et prévoyait de prolonger les décisions prises en 2025 à l'occasion de la résolution 2797 (voir notre bulletin n° 2). Sur le fond, le texte américain prorogeait la MINURSO jusqu'en octobre 2027, mais prévoyait de la renommer MINUSO, supprimant ainsi la mention du référendum caractéristique de cette opération de paix. Lors des discussions, la question de l'autodétermination, qui est portée par les Nations unies depuis les années 1990, a été mise en perspective avec celle de l'autonomie, soutenue par le plan marocain et qu'ont reprise les États-Unis.

En Afrique, le Libéria et la RDC ont voté en faveur du texte. Le représentant du Libéria a estimé que le plan proposé par le texte était le plus crédible pour résoudre pacifiquement ce conflit de longue date. Le Libéria soutient aussi explicitement le plan d'autonomie porté par le Maroc.

Au veto russe se sont ajoutées les abstentions de la Chine, du Pakistan et de la Somalie, les autres États du Conseil ayant soutenu le projet de résolution. La Somalie a justifié son abstention en reprochant au texte de trop pencher du côté marocain et de ne pas laisser suffisamment de place au dialogue entre les belligérants.

La principale conséquence de ce veto est le non-renouvellement de la MINURSO, qui doit prendre fin automatiquement le 1er novembre 2026. La MINURSO est située au niveau du mur de sable construit par le Maroc, pour limiter les engagements militaires entre l'armée nationale du Maroc et les troupes du Sahara occidental. Un départ de cette force onusienne lèverait donc un obstacle à la reprise des hostilités dans la région.

Le veto du 30 octobre est le troisième pour l'année 2026. Plus tard, une autre proposition de résolution a été bloquée par un veto américain et l'abstention de onze membres du Conseil. Le texte n'avait, quoi qu'il en soit, pas reçu les neuf votes favorables nécessaires pour être adopté. Cette proposition, portée par la Russie, reprenait les termes de la résolution 2797 adoptée le 31 octobre 2025 à l'initiative des États-Unis et qui donnait déjà une place centrale au plan marocain. L'intérêt de cette proposition était de maintenir *a minima* le mandat de la MINURSO. Les États qui se sont abstenus lors du vote de ce texte se sont avant tout indignés du blocage russe de la proposition américaine, plutôt que de s'opposer au fond du document.

Lors des débats du 30 octobre sur le Sahara occidental, l'Algérie et le Maroc ont été invités à s'exprimer devant le Conseil de sécurité. Le représentant algérien a exprimé son soutien à la proposition russe refusée quelques minutes avant son discours. Il a souligné le déséquilibre de la proposition américaine, et le fait que les Nations unies ont fait de l'autodétermination, plutôt que de l'autonomie, le principe directeur des négociations à propos du Sahara occidental. Le représentant de l'Algérie a clôturé son discours par une comparaison entre le Sahara occidental et la Palestine, qualifiant la situation de « honteuse ». Le discours algérien a été contesté avec virulence par le représentant du Maroc, qui a notamment mentionné la condition des réfugiés du camp de Tindouf, situé dans le sud-ouest de l'Algérie, vers la frontière avec le Sahara occidental.

Outre les résolutions adoptées et les propositions rejetées, une réunion a été organisée en octobre 2026 sur la thématique de la réforme du Conseil de sécurité. Les propositions déjà bien connues ont été avancées, avec le G4 (Allemagne, Brésil, Inde, Japon) et le Groupe du consensus notamment. Une fois encore, la marginalisation de l'Afrique parmi les décideurs du Conseil de sécurité a été au cœur des discussions. La Namibie s'est exprimée au nom du groupe Afrique affirmant : « Le continent doit avoir sa place à la table du Conseil, plutôt que de figurer au menu ». La réforme du Conseil de sécurité, sur la base du Consensus d'Ezulwini et de la Déclaration de Syrte, occupe chaque mois de septembre une place importante dans les déclarations africaines lors du débat général de l'AGNU, comme nous le relevions dans le bulletin n° 13.

Le Conseil de sécurité était au mois d'octobre 2026 présidé par la Grèce, qui a fait des enfants dans les conflits armés une thématique centrale. En plus de la résolution 2832, plusieurs réunions ont été organisées sur le sujet. La Libye a été aussi particulièrement abordée par le Conseil de sécurité ce mois-ci, la Grèce ayant intérêt à faire avancer le dossier dans les institutions multilatérales. En plus du renouvellement de la MANUL par la résolution 2835 du 30 octobre, le Conseil a organisé une réunion le 14 octobre à propos des discussions libyennes. Les autorités nationales, divisées entre Tripoli et Benghazi, se montrent en effet de plus en plus ouvertes à un gouvernement unique, encouragées par les États-Unis et la Russie, deux puissances impliquées d'une manière ou d'une autre dans le pays. La représentante spéciale de l'ONU pour la Libye est la Ghanéenne Hanna Tetteh depuis 2025.

Le 13 octobre 2026, le Conseil de sécurité s'est réuni pour aborder la question de la situation en RDC, avec l'envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

Le 16 octobre 2026, une réunion a été organisée au Conseil de sécurité sur la thématique du Soudan, à propos notamment de la généralisation de l'usage des drones. L'effet de cette évolution stratégique est d'étendre les violences bien au-delà des lignes de front et d'exposer les civils. Le groupe A3 s'est exprimé via la Somalie pour insister sur la présence de mercenaires parmi les belligérants, et sur l'exploitation illicite des ressources du pays par des groupes non gouvernementaux. Lors de la réunion, l'Égypte, qui était présente, s'est exprimée contre un embargo sur les armes au Soudan, qui contribue à affaiblir le régime. Cette position avait déjà été l'objet de discussions lors du vote de la résolution 2828 (2026), étudiée dans notre bulletin n° 13.

Deux nouveaux *straw polls* ont été organisés au Conseil de sécurité en octobre 2026, dans le cadre du processus de sélection du prochain SGNU. Le scrutin du 16 octobre a été organisé de manière à ce que les votes des membres permanents soient identifiables. L'intérêt de cette démarche est de repérer un potentiel veto sur l'une des candidatures. À l'issue de ce scrutin, chaque candidat a reçu au moins deux avis défavorables de la part de membres permanents, y compris les favoris. Après six *straw polls*, les lignes bougent tout de même : le 17 octobre, le Sénégalais Macky Sall a annoncé retirer sa candidature, constatant qu'elle n'évoluait plus depuis plusieurs mois.

Un septième *straw poll* a été organisé le 30 octobre 2026, sans identifier les

votes des membres permanents cette fois. Rebeca Grynspan, du Costa Rica, confirme sa place de favorite, avec onze voix favorables, mais toujours quatre avis défavorables, dont potentiellement au moins un émanant d'un membre permanent du Conseil. La candidature d'Olara Otunnu, dernier Africain en lice, progresse peu, avec onze avis défavorables. Face à cette situation, de nouvelles candidatures peuvent émerger, comme celle de Lana Nusseibeh, diplomate émiratie et représentante permanente des Émirats arabes unis aux Nations unies de 2013 à 2024. Lana Nusseibeh a été désignée candidate par les Émirats arabes unis le 21 octobre 2026.

Les États africains à l'AGNU

Six résolutions ont été adoptées à l'AGNU en octobre 2026. Sur l'ensemble des votes africains à l'occasion de ces résolutions, un seul vote négatif a eu lieu, par le Maroc concernant la résolution 81/7. Aucun État africain ne s'est abstenu en octobre 2026 à l'AGNU, et toutes les résolutions ont été soutenues à une large majorité en Afrique, malgré un nombre d'absences de vote encore une fois plus élevé que la moyenne mondiale.

Les résolutions 81/2, sur les contributions des États membres au budget de l'ONU, et 81/3, sur la Déclaration des Nations unies sur l'élévation du niveau de la mer, ont été adoptées sans vote. La résolution 81/2 exonère Sao Tomé-et-Principe du régime prévu par l'article 19 de la Charte de l'ONU : Sao Tomé-et-Principe a cumulé plus de deux années de retard de paiement de contributions statutaires, et devrait en principe se voir refuser la possibilité de voter à l'AGNU. Comme les années précédentes cependant, le pays bénéficie d'une exception en raison « de circonstances indépendantes de sa volonté », selon les termes de la résolution 81/2.

La résolution 81/4 marque le 25ème anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Adoptés en 2001, la Déclaration et le Programme d'action de Durban sont un dispositif de lutte contre le racisme et la xénophobie.

La résolution 81/5 constitue la ratification par l'AGNU de la Déclaration politique sur la préparation, la prévention et la riposte face aux pandémies, énoncée le 25 septembre 2026. L'Argentine, l'Australie, le Canada, Israël et la Micronésie sont les seuls États à s'être opposés à la résolution.

La résolution 81/6 entérine le rapport de l'AIEA portant sur l'année 2025. La Corée du Nord et la Russie sont les deux seuls États à s'être opposés au texte.

La résolution 81/7, sur la nécessité de lever le blocus des États-Unis sur l'île de Cuba, a été votée le 28 octobre 2026. Depuis 1992, chaque année, l'AGNU adopte une résolution en début de session condamnant le blocus états-unien sur Cuba. Durant le second mandat de Donald Trump à la présidence des États-Unis, le blocus sur Cuba s'est considérablement durci, et ce contexte nouveau a marqué plusieurs discours d'explications de vote. Cette année, le texte était porté par Cuba et le Mexique. Le Cap-Vert, le Libéria, le Ghana, l'Égypte et le Mozambique se sont exprimés avant le vote du texte pour dénoncer l'usage de sanctions unilatérales, l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme, et pour appeler à un dialogue entre les États-Unis et l'île.

Le groupe Afrique s'est ensuite exprimé via la Namibie. Le représentant namibien a rappelé l'engagement de Cuba dans la lutte contre le colonialisme dans plusieurs pays africains, et a souligné la nécessité, comme les autres représentants avant lui, de lever les sanctions unilatérales et de privilégier un dialogue entre les États-Unis et Cuba. Le Maroc est le seul État africain à avoir voté contre le texte, et son représentant n'a pas pris la parole pour justifier cette décision. Le royaume chérifien s'était déjà abstenu en 2025, après avoir soutenu les résolutions appelant à la levée des sanctions américaines vis-à-vis de Cuba pendant plusieurs années. Le changement marocain depuis 2025 pourrait être motivé par la place centrale qu'a prise la question du Sahara occidental dans sa politique multilatérale, et par un alignement sur la position américaine après l'appui américain sur ce sujet au Conseil de sécurité depuis 2025.

Événements multilatéraux du mois d'octobre 2026

- 5-20 octobre : 225ème session du Conseil exécutif de l'UNESCO, organisée à Paris.
- 11-13 octobre : World Health Summit, à Berlin, en Allemagne.
- 12-18 octobre : Réunion annuelle de la Banque mondiale et du FMI à Bangkok, en Thaïlande.
- 13 octobre : 134ème session du Conseil permanent de la Francophonie, à Paris, en France.
- 19-30 octobre : COP17 sur la biodiversité organisée à Erevan, en Arménie.
- 26-27 octobre : 8ème sommet des chefs d'État et de gouvernement du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF) à Moscou.
- 28-29 octobre : Troisième sommet Russie-Afrique, 22 chefs d'État africains sont présents.
- 29-30 octobre : Examen global de l'OMC à Genève, en Suisse.

Le *Bulletin du multilatéralisme* est une publication mensuelle en accès libre, produite par l'axe de recherche « Afrique et relations internationales » du LASPAD. Chaque numéro propose une synthèse de l'actualité des acteurs africains dans les institutions multilatérales, en particulier à travers une veille des votes aux Nations unies.

Équipe éditoriale pour ce numéro :

Direction scientifique : Ayrton Aubry

Chargé de projet : Fadilou Ndoye

Assistants de projet : Rabiatou Diallo, Ousmane Thiam

Cartographie : Moustapha Ngom

Production éditoriale : Mouhamed K. Amoussa

Relecture : Mamadou Lamine Diandy

Légende de l'image de couverture : Au Conseil de sécurité, le représentant russe s'oppose à la proposition américaine de résolution concernant le Sahara occidental, ce qui bloque automatiquement son adoption, le 30 octobre 2026, New York, États-Unis, Manuel Elías, identifiant unique : UN71159962.

Bulletin du multilatéralisme :

Numéro 14

Octobre 2026

Périodicité : Mensuelle

Le *Bulletin du multilatéralisme* est une publication en libre accès distribuée selon les termes de la licence Creative Commons Attribution — Non Commerciale (CC BY-NC 4.0) (https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0). Cette licence autorise l'utilisation, la distribution et la reproduction sur tout support, à des fins non commerciales, à condition que l'œuvre originale soit correctement citée.